

1. Question et réponse n° 2.

Q1 Si une protection pour les arbres telle qu'une clôture anti-érosion est requise, veuillez fournir des détails sur ladite protection.

R1. L'entrepreneur doit fournir le plan de préparation des travaux, le plan de coordination du trafic, le plan de protection des arbres et de contrôle de l'érosion au représentant ministériel ou son remplaçant aux fins d'approbation avant le début des travaux de construction.

Q2. Le dessin L104 illustre les nouveaux travaux à réaliser sur le devant de l'immeuble. Le dessin illustre-t-il tout ce qu'il y a à remplacer en matière de trottoir?

A2. Le réseau de sentiers actuel en pavés de béton préfabriqués sera remplacé par un sentier en béton de 2,8 m de largeur, coulé sur place. La largeur et la profondeur du trottoir doivent supporter le poids des véhicules d'entretien légers du parc. Tenir pour acquis une quantité de base de 360 mètres carrés sur une profondeur de 200 mm de pavé de type 1 aux fins de la soumission.

Q3. Veuillez fournir des élévations des trottoirs, bermes, etc., ainsi que des nouveaux travaux proposés.

R3. Les renseignements topographiques ne sont pas disponibles présentement. La topographie du site est essentiellement plane. Les soumissionnaires peuvent tenir pour acquis que les nouvelles pentes seront situées à proximité des pentes actuelles, à part de légères modifications dans le but d'améliorer l'inclinaison des pentes en direction opposée à l'immeuble. La berme actuelle qui doit être retirée est haute d'environ 600 mm avec des pentes latérales d'un ratio de 3 horizontalement pour 1 verticalement. Avant d'entamer les travaux sur les lieux, l'entrepreneur doit préciser les pentes qui seront révisées ainsi que l'étendue corrigée des travaux si nécessaire.

Q4. Veuillez confirmer que les réceptacles à ordures et à recyclage sont fournis par Parcs Canada, comme indiqué dans les annotations de dessins.

R4. Oui, c'est exact. Les réceptacles à ordures et à recyclage sont fournis par Parcs Canada.

Q5. Pouvez-vous préciser les dimensions des fenêtres actuelles afin que l'on puisse proposer un prix pour les stores?

R5. Les nouvelles dimensions des fenêtres sont les suivantes et c'est en fonction de ces dimensions que les prix doivent être établis. Trois (3) fenêtres de 2165 mm de hauteur x 900 mm de largeur et quatre (4) fenêtres de 865 mm de hauteur x 1000 mm de largeur.

Q6. Il y a un point dans le cahier des charges qui traite de stores à enroulement automatique? Je ne vois aucun renvoi à ces stores sur les dessins. Veuillez préciser l'emplacement(s) de tels stores.

R6. Un store à enroulement automatique doit être installé sur la fenêtre dans la région de l'atelier.

Q7. Le numéro de modèle de la table spécifiée ne correspond pas aux dimensions spécifiées. Le tissu avec lequel sera recouvert le siège des chaises et les finis requis pour la table sont-ils mentionnés quelque part? Quelles sont les exigences à cet égard? Des finis standards et du tissu de catégorie A?

R7. Des finis standards et du tissu de catégorie A sont requis.

Q8. Accepteriez-vous des chaises de modèle Dauphin North America comme produit de rechange?

R8. Des chaises de modèle Dauphin North America sont acceptables comme produit de rechange. Comme toujours, elles devront répondre au rendement du produit spécifié.

Q9. Accepteriez-vous d'avoir TRANE comme fournisseur équivalent pour le système de CVCA monté sur le toit.

R9. Oui.

Q10. Sur les dessins de paysage, on parle de finis à granulat pour le mât porte-drapeau. Un mât porte-drapeau est-il requis en vertu du présent contrat? Si oui, où trouve-t-on une spécification générale à ce sujet ainsi que des renseignements sur la quantité et la taille du mât porte-drapeau requis?

R10. Aucun mât porte-drapeau n'est requis dans le cadre du présent contrat.